

TRANSPHOBIE : TROP DE VIOLENCES IMPUNIES ET DES AVANCÉES ATTENDUES POUR L'ÉGALE DIGNITÉ

COMMUNIQUÉ

PARIS, LE 12 OCTOBRE 2018

A l'occasion de l'ExisTrans, marche des transsexuel(le)s et de ceux et celles qui les soutiennent, la Ligue des droits de l'Homme (LDH) réaffirme sa solidarité et son soutien à la reconnaissance des droits des personnes trans et intersexes.

Engagée dans la lutte contre toute forme de discrimination, la LDH dénonce le rejet dont sont victimes des personnes en raison de leur identité de genre. Elle s'inquiète de la recrudescence des agressions contre les LGBTI, comme en témoigne dramatiquement le meurtre, en août dernier, de Vanessa Campos, prostituée trans à Paris. Elle appelle les pouvoirs publics à mettre tout en œuvre pour sanctionner et prévenir ces violences ciblées et à engager des campagnes de sensibilisation adaptées.

Si la mobilisation a permis de timides avancées ces dernières années (reconnaissance des discriminations liées à l'identité de genre, démedicalisation de la modification de la mention de sexe à l'état civil), force est de constater que le chemin reste encore long à parcourir.

La LDH appelle à des avancées qui permettront d'offrir aux personnes transsexuelles :

- un accompagnement médical sans entrave ni préjugé, avec un libre choix des parcours médicaux sur la base du consentement éclairé et la prise en charge des frais médicaux ;
- des réponses satisfaisantes aux problèmes administratifs du quotidien : changement de la mention de « sexe » à l'Etat civil facilité, adoption de dispositions transitoires pour garantir la continuité des droits des personnes trans et/ou intersexes ayant changé de numéro de sécurité sociale, etc. ;
- une société respectueuse de leurs droits et d'égalité : formation des agents publics et des professionnels de santé, intensification des actions de lutte contre les discriminations ; accès au droit d'asile des personnes qui fuient leurs pays en raison de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre, etc.

La LDH demande la reconnaissance publique de la situation des personnes intersexes avec notamment la prise en compte de l'avis 17-04 du Défenseur des droits du 20 février 2017 sur l'indemnisation des préjudices subis, la formation spécifique du corps médical et l'application du principe de précaution avant toute décision précoce irréversible.

La LDH, fidèle à sa mission, poursuivra son engagement inlassable pour assurer l'égalité et l'effectivité des droits, partout, pour tous et pour toutes.

Ligue
des droits de
l'Homme

FONDÉE EN 1898

